



Claude Surprenant
Député de Groulx

Le 8 juin 2018

Me François Arsenault, directeur général
Direction des affaires parlementaires
1035, rue des Parlementaires, bureau 3.11
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur,

J'ai bien reçu le rapport de la Commission et les documents l'accompagnant, et je vous en remercie.

Je suis stupéfait par les conclusions de celui-ci, mais je respecte le travail effectué par le juriconsulte et ne souhaite pas le remettre en question.

Toutefois, compte tenu des conclusions de ce rapport, des conséquences possibles, du fait que ni mon avocat, ni moi n'avons eu l'opportunité d'écouter les enregistrements des deux (2) rencontres avec le Commissaire à l'éthique et à la déontologie, et de la possibilité que j'aie à commenter publiquement, par le biais d'excuses, ce rapport lequel est basé essentiellement sur l'écoute de la rencontre du 24 novembre 2017, je souhaite avoir l'opportunité d'écouter moi-même cet enregistrement.

L'objectif recherché n'est pas de contester les conclusions ni le travail du juriconsulte mandaté par la Commission, mais bien d'avoir le bénéfice de pouvoir atténuer mes propres déclarations s'il y a lieu, ou encore de pouvoir présenter des excuses sincères si j'ai commis une erreur ou si ma mémoire m'a joué des tours.

Dans l'état actuel des choses, je demeure convaincu que ma déclaration et celle de mon avocat sont véridiques et bien fondées.

Par ailleurs, après consultation de mon avocat auprès du juriconsulte, Me Baudouin, ce dernier ne voit pas d'objection à ce que nous puissions écouter l'enregistrement. Je suis disponible à la plus proche convenance du Commissaire à l'éthique et à la déontologie afin de me rendre à son bureau pour écouter les enregistrements des deux rencontres.

Vous remerciant de votre précieuse collaboration dans ce processus,

Claude Surprenant